



SNUipp-FSU Paris
11 rue de Tourtille 75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

Paris, le 7 janvier 2020

A l'attention de Monsieur le Dasen

Objet : intention de déposer un préavis de grève pour les journées du 9 au 11 février 2021

Monsieur le Dasen

J'ai l'honneur de vous informer que le SNUipp-FSU Paris a l'intention de déposer un préavis de grève couvrant les journées du 9 au 11 février 2021. Ce préavis concernerait l'ensemble des personnels (instituteurs-trices et professeur-es des écoles, AESH, psychologues) de l'Académie de Paris.

Sur les 2489 postes créés nationalement, 10 sont attribués à l'Académie de Paris. Le SNUipp-FSU prend acte de ces créations de postes, mais considère que ces ouvertures ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des besoins des écoles, notamment au regard du manque criant de remplaçant-es, de maître-ses E et G et de psychologues scolaires en Rased, et de moyens humains pour réaliser l'inclusion - enseignant-es spécialisé-es et enseignant-es référent-es.

Le SNUipp-FSU continue donc de revendiquer un plan d'urgence pour l'École ! Ce plan permettrait aussi une réelle scolarisation des moins de trois ans, le retour de la formation continue sur temps de classe, une formation initiale digne de ce nom, une recréation des postes de plus de maître-ses que de classe.

Avec seulement dix postes supplémentaires, l'Académie ne pourra mener un plan académique de formation ambitieux alors même que la mise à jour des connaissances scientifiques et pédagogiques et l'échange de pratiques sont aussi un maillon essentiel pour la réussite des élèves. La formation et l'accompagnement des équipes passent nécessairement par la création de postes de Conseiller-e Pédagogique de Circonscription, au plus près des équipes.

La réduction des inégalités scolaires ne pourra se faire sans un véritable engagement national et académique, afin que le mot égalité écrit au fronton des écoles soit une réalité. Toutes les écoles, qu'elles soient en REP ou non, doivent voir leurs effectifs de classe baisser : 25 hors REP et 20 en

REP, 15 en PS. Les élèves d'UPE2A et d'ULIS doivent être comptabilisé-es dans les effectifs de leur classe ordinaire d'inclusion.

La réduction des effectifs en CP, en CE1 et en GS est un premier pas mais cette baisse doit avoir lieu dans tous les niveaux de classe. Elle ne doit pas non plus être un frein à la réflexion collective et pédagogique des équipes dans la structure des écoles.

Les manques de moyens de l'école française ont été cruellement mis en lumière par la crise sanitaire que nous traversons. L'engagement financier doit être à la hauteur pour les élèves français-es qui ont déjà trop souffert de l'épidémie. Si l'école primaire est une priorité, il est vital de créer les postes nécessaires afin de permettre la réussite de toutes et tous au sein d'une école réellement émancipatrice assurant des conditions de travail dignes et améliorées aux personnels.

Veillez croire, Monsieur le directeur académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Elisabeth Kutas, secrétaire départementale

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.